

LA VIE ECONOMIQUE

- [Loi Travail : « reculer serait une faute politique », assure Valls](#)
- [La passe d'armes entre la CGT et le Medef se déplace sur le terrain judiciaire](#)
- [La CGT n'exige plus le retrait de la loi travail](#)
- [La loi Travail va s'enrichir de dispositions sur le dialogue social](#)
- [L'emploi intérimaire a bondi en avril, une bonne nouvelle pour l'emploi ?](#)
- [Le recours aux travailleurs détachés a explosé en France en 2015](#)
- [Un rapport propose de limiter l'assurance-chômage des seniors à deux ans](#)
- [La France perd sa place de 6e exportateur mondial au profit de la Corée](#)
- [En mai, le marché automobile français progresse de 4 %](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [DSN : prochaine échéance dès juillet 2016](#)
- [Consultation à 25 euros, forfait unique : la CNAM dévoile ses batteries](#)
- [Tiers payant : des médecins et dentistes boycotteront l'installation du comité de pilotage](#)
- [Les Républicains veulent lutter contre la fraude sociale et remplacer la carte Vitale](#)
- [Fraude sociale : des associations appellent à ne pas se tromper de lutte](#)

FISCALITE

- [Fiscalité : les chefs d'entreprises réclament un nouveau geste de la part du gouvernement](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Grèves : Total évalue ses pertes à plusieurs dizaines de millions de dollars](#)
- [Orange : l'Etat veut sa minorité de blocage](#)

LA VIE DES REGIONS

- [Quelles sont les nouvelles régions qui affichent un excédent commercial ?](#)

DERNIERE MINUTE

- [Le déficit de la Sécurité sociale se réduit plus vite que prévu](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Loi Travail : « reculer serait une faute politique », assure Valls

Le 31/05/16, le premier ministre, **Manuel Valls**, s'est exprimé sur la loi Travail, lors de la réunion hebdomadaire des députés socialistes à l'Assemblée nationale. Il a réaffirmé sa volonté de « *tenir sur le fond du texte* », particulièrement en ce qui concerne l'article 2, fortement contesté par des syndicats. Il a précisé que « *reculer serait une faute politique [qui ouvrirait] un boulevard à la droite* ». M. Valls a aussi réagi aux propos de Pierre Gattaz, président du Medef, qui a traité les grévistes de la CGT de « *voyous* » et de « *terroristes* ». Pour M. Valls, de tels propos ne sont « *pas acceptables* », tout en ajoutant que les « *blocages* » par ces mêmes grévistes n'étaient pas plus acceptables.

http://www.directmatin.fr/politique/2016-05-31/loi-travail-reculer-serait-une-faute-politique-assure-valls-730760?elst_newsletter=20160531-18_730760

(Source : www.directmatin.fr du 31/05/2016, avec AFP)

● La passe d'armes entre la CGT et le Medef se déplace sur le terrain judiciaire

Le 31/05/16, le **Medef** a appelé les entreprises qui seraient en proie à des « *blocages* » contre la loi Travail à porter plainte contre la CGT. Motif ? « *Délite d'entrave à la liberté du travail* ». **Le Medef** : « *Face à la persistance d'une démarche assumée et revendiquée de blocage de l'économie française, le Medef incite toutes les entreprises de France dont le fonctionnement est perturbé voire paralysé par ces blocages, à déposer plainte au titre de l'article 431-1 du Code pénal qui prévoit le délit d'entrave à la liberté du travail. [Le Medef a mis en place] une cellule de crise [...] prête à accompagner les entreprises souhaitant s'engager dans cette démarche* ». Ce communiqué fait suite aux propos de **Pierre Gattaz**, président du Medef, exprimés quelques heures auparavant, propos par lesquels M. Gattaz avaient attaqué la CGT, déclarant qu'il fallait « *ne pas céder au chantage, aux violences, à l'intimidation, à la terreur, [à des] minorités qui se comportent un peu comme des voyous, comme des terroristes* ». **La CGT**, contre-attaquant, a pris la décision de porter plainte contre M. Gattaz, estimant que les déclarations de ce dernier relevaient de la diffamation. **Philippe Martinez**, secrétaire général de la CGT : « *C'est un appel à l'insurrection contre la CGT, en tout cas à des violences contre la CGT. [...] On en a déjà subi, [...] un militant de la CGT [...] est entre la vie et la mort à Marseille* ». **M. Gattaz** a réaffirmé ses propos dans le communiqué du Medef : « *On ne peut plus accepter les actions qui conduisent à bloquer l'économie, à empêcher nos salariés de se déplacer, à rajouter de la difficulté à la difficulté. [...] Ces méthodes de voyous ne sont plus acceptables* ». Avant d'ajouter qu'il regrettait « *que le Medef n'ait pas la capacité à agir directement contre ces actions scandaleuses* ». **Les réactions aux déclarations de M. Gattaz** : **Laurent Berger**, secrétaire général de la **CFDT**, les a dénoncées ; **Manuel Valls**, premier ministre, a estimé qu'elles n'étaient « *pas acceptables* » ; **Myriam El Khomri**, ministre du Travail, a dénoncé « *l'outrance* » des dires de M. Gattaz, avant renvoyer Medef et CGT dos-à-dos : « *[Ils sont] choquants, bien évidemment, [mais il y a] eu aussi parfois de Philippe Martinez des mots qui ont été durs de la même manière* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/05/31/20002-20160531ARTFIG00374-la-passe-d-armes-entre-la-cgt-et-le-medef-se-deplace-sur-le-terrain-judiciaire.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 31/05/2016, AFP, AP, Reuters Agences)

[Retour au sommaire](#)

● La CGT n'exige plus le retrait de la loi travail

Le 30/05/16, lors d'un débat sur RTL avec Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, **Philippe Martinez**, secrétaire général de la CGT a déclaré que son syndicat était prêt à revenir à la table des négociations « *sans préalable* ». Comprendre, explique Challenges, sans retrait du projet de loi El Khomri ou de son article 2. Répondant à l'animateur, Marc-Olivier Fogiel qui lui demandait si la CGT était prête à revenir dans la négociation, **M. Martinez a dit** : « *Oui, oui. [Il n'y a] aucun préalable pour retourner à la table des négociations* ».

[http://www.challenges.fr/france/20160531.CHA9843/la-cgt-ne-demande-plus-le-retrait-de-la-loi-travail.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160531](http://www.challenges.fr/france/20160531.CHA9843/la-cgt-ne-demande-plus-le-retrait-de-la-loi-travail.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160531)

(Source : www.challenges.fr du 31/05/2016, avec AFP)

● La loi Travail va s'enrichir de dispositions sur le dialogue social

Le 01/06/16, le **Cese** (Conseil économique, social et environnemental) a remis à **Myriam El Khomri**, ministre du Travail, son projet d'avis sur « *le développement de la culture du dialogue social en France* ». Suite à ce texte, Mme El Khomri a annoncé que, par amendements, elle intégrerait quelques recommandations du Cese dans le projet de loi Travail. Les auteurs de l'avis, Luc Bérille et Jean-François Pilliard, remarquent un « *essoufflement de la dynamique du dialogue social au niveau interprofessionnel, [qui conduit à] une grande difficulté à résoudre collectivement les problèmes* ». Autre constat : la décentralisation du dialogue social au niveau de l'entreprise s'est « *accélérée depuis trente ans [mais] un très grand nombre de salariés travaillant dans les TPE-PME ne sont pas couverts par la négociation d'entreprise* ». **Comment résoudre ces problèmes ?** Plusieurs pistes sont suggérées : **01)-** Concernant l'amélioration de l'articulation entre la démocratie politique et la démocratie sociale, il serait opportun de modifier les dispositions du code du travail « *qui, depuis 2007, obligent le pouvoir politique à saisir préalablement les partenaires sociaux avant de légiférer sur des dispositions touchant au Code du travail* ». Les auteurs jugent que la notion « *d'urgence* » qui autorise l'exécutif de passer outre cette obligation est mal définie. Il faudrait donc, disent-ils, préciser cette notion. **02)-** Concernant la société française en général, ils considèrent qu'il serait souhaitable « *d'intégrer dans les missions du service public de l'audiovisuel l'organisation d'émissions d'analyse et de débats permettant aux partenaires sociaux de s'exprimer sur l'actualité sociale et ses enjeux* ». **03)-** Concernant l'entreprise elle-même, ils estiment que les branches devraient « *organiser et animer des expérimentations pour les TPE et leurs salariés sur les conditions de travail* ». Ils entendent également « *encourager les partenaires sociaux à expliciter le contenu de leurs accords dans une lettre d'information à l'intention des salariés et des employeurs directement concernés et des publics intéressés* ». Ils pensent aussi qu'il serait bon de « *généraliser la communication de tous les accords, y compris les accords d'entreprise, à partir d'une plateforme numérique* ». **04)-** Concernant l'engagement syndical, ils jugent important d'aider les « *vocations syndicales* ». Pour cela, il faudrait « *faciliter le retour à l'emploi à l'issue des mandats* ». Il faudrait également « *réfléchir à des moyens de valoriser les compétences acquises lors des mandats syndicaux* ». Signalons enfin que l'avis considère que la question des discriminations syndicales, « *est une réalité* ». Pour y faire face, le Cese recommande que le défenseur des droits ait la possibilité de se saisir de ces sujets de discrimination. **Mme El Khomri** a donc accusé réception de l'avis en déclarant qu'elle en tiendrait compte dans le projet de loi Travail : « *Je déposerai des amendements au Sénat pour introduire dans mon projet de loi les propositions [...]. L'actualité que nous connaissons aujourd'hui ne constitue sûrement pas la plus nette illustration d'un dialogue social apaisé et constructif. Elle a pu donner du grain à moudre à ceux qui affirment que notre pays, dont l'histoire sociale a été marquée par une forte conflictualité, n'est pas fait pour la négociation. Vous nous démontrez le contraire* ». Parmi les recommandations que Mme El Khomri a choisi d'intégrer, on note l'introduction de réunions ayant lieu une fois par an dans les entreprises volontaires de moins de 11 salariés. Le but : « *Echanger sur les conditions de travail et leur amélioration* ». Ces réunions ne sont pas sans évoquer « *le droit d'expression* » prévu par les lois Auroux de 1982, remarque La Tribune, réunions qui n'ont « *jamais vraiment fonctionné* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/la-loi-travail-va-s-enrichir-de-dispositions-sur-le-dialogue-social-575920.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20160602](http://www.latribune.fr/economie/france/la-loi-travail-va-s-enrichir-de-dispositions-sur-le-dialogue-social-575920.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20160602)

→ Note de synthèse de l'avis du Cese (2 pages) :

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Fiches/2016/FI04_culture_dialogue_social.pdf

→ L'avis du Cese dans son intégralité (114 pages), « Le développement de la culture du dialogue social en France par Luc Bérille et Jean-François Pilliard :

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2016/2016_04_culture_dialogue_social.pdf

(Sources : www.latribune.fr du 02/06/2016, Jean-Christophe Chanut, www.lecese.fr, juin 2016)

[Retour au sommaire](#)

● L'emploi intérimaire a bondi en avril, une bonne nouvelle pour l'emploi ?

Le 31/05/16, **Prism'emploi** a publié son baromètre, qui constate que des signes encourageants apparaissent sur le front du chômage. Ainsi, en avril, on notait, pour le

deuxième mois consécutif, une baisse des demandeurs d'emploi en catégorie A (- 19 900 inscrits à Pôle Emploi, soit une baisse de 0,6 %). De son côté, toujours pour le mois d'avril, l'emploi intérimaire est en hausse de 9,1 % sur un an, par rapport à avril 2015. Au total, l'emploi intérimaire a progressé de 6,3 % sur les quatre premiers mois de l'année 2016. Cette hausse de l'emploi intérimaire a lieu dans tous les secteurs : les transports (+ 14,8 %), les services (+ 11,6 %), le BTP (+ 8,9 %) l'industrie (+ 8,1 %) et le commerce (+ 4,1 %). Les catégories de salariés concernées : les ouvriers qualifiés (+ 13,2 %), les cadres et professions intermédiaires (+ 10,7 %), les employés (+ 9,8 %). Où ? Surtout en Ile-de-France (+ 16,2 % de progression). **La Tribune** remarque que « *traditionnellement, l'intérim constitue un indicateur avancé de l'emploi. Ce qui signifie que les infléchissements observés sur le seul secteur du travail temporaire se produisent en général de six à douze mois plus tard sur l'ensemble du marché du travail. Par ailleurs, il est aussi traditionnellement acquis qu'un niveau de croissance annuel compris entre 0,6 % et 0,8 % permet de créer des emplois intérimaires* ». Il n'en est pas de même du seuil de création d'emplois durables dans les entreprises, qui se situe aux alentours de 1,2 % de croissance. Le gouvernement prévoyant, pour 2016, une croissance à 1,5 %, des emplois durables devraient donc être créés. L'Insee va dans le même sens, précisant qu'au premier semestre 2016, 37 000 emplois devraient être créés dans le seul secteur marchand. La balle est désormais dans le camp des entreprises, conclut La Tribune.

[http://www.latribune.fr/economie/france/l-emploi-interim-a-bondi-en-avril-une-bonne-nouvelle-pour-l-emploi-575115.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160531](http://www.latribune.fr/economie/france/l-emploi-interim-a-bondi-en-avril-une-bonne-nouvelle-pour-l-emploi-575115.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160531)

→ **Baromètre Prism'emploi - Hausse de l'emploi intérimaire en avril 2016 (+9,1 %) :**

<http://www.prismemploi.eu/Public/Page-d-accueil/Carrousel/Barometre-Prism-emploi-Hausse-de-l-emploi-interimaire-en-avril-2016-9-1>

(Sources : www.latribune.fr du 31/05/2016, www.prismemploi.eu, avril 2016)

● **Le recours aux travailleurs détachés a explosé en France en 2015**

D'après les données provisoires de la **CNLT** (Commission nationale de lutte contre le travail illégal), 2015 a vu une augmentation des travailleurs détachés (286 025 salariés détachés déclarés à l'administration française, soit + 25 % par rapport à 2014 où ils étaient 228 600). Ce nombre a décuplé en dix ans (il était de 26 466 en 2005). Pour le gouvernement, cette augmentation est « *probablement [due aux] contrôles de plus en plus fréquents [et aux] sanctions nouvelles* » qui, du coup, ont amené certains employeurs à déclarer des détachements précédemment non déclarés. Toujours en 2015, le temps de travail effectif des travailleurs détachés est aussi en forte hausse (+ 11 %). Il atteint 10,7 millions de jours, soit plus de 46 500 équivalents temps-plein (ETP). Les pays d'où viennent ces travailleurs détachés : La Pologne (46 816 travailleurs), le Portugal (44 456), l'Espagne (35 231) et la Roumanie (30 594). Le bâtiment-travaux publics (BTP) est le secteur qui fait le plus appel à eux (27 % des déclarations), « *même si sa part diminue, devant l'intérim (25 %)* », suivi par l'industrie (16 %).

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-recours-aux-travailleurs-detaches-a-explose-en-france-en-2015_1796671.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 28/05/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Un rapport propose de limiter l'assurance-chômage des seniors à deux ans**

Le **CAE** (Conseil d'analyse économique) a publié un rapport sur le chômage des seniors. Ce rapport avance comme piste de ramener à deux ans maximum la durée d'assurance-chômage des plus de 50 ans. **Objectif** : augmenter l'emploi des seniors. Rappelons que, ces quinze dernières années, le taux d'emploi des seniors a considérablement augmenté. Il est passé, pour les 55-64 ans de 37,9 % au début de 2008 à 48,9 % à la fin de 2015. Tout en restant inférieur à la moyenne de l'OCDE (- 10 points). Le faible taux d'emploi des 60-64 ans (25 % en 2014, soit + 10 points en 7 ans, contre 68 % pour les 55-59 ans, soit + 12 points) explique cette différence. L'augmentation du taux d'emploi des seniors est due, selon les auteurs du rapport, Pierre Cahuc, Jean-Olivier Hairault et Corinne Prost, aux réformes des retraites (recul de l'âge légal de départ, augmentation de la durée de cotisation, quasi-suppression des préretraites à financement public), et de l'assurance-chômage (fin du

dispositif de dispense de recherche d'emploi). Le problème lié à la montée de l'emploi des seniors est que cette montée est accompagnée d'un accroissement de leur taux de chômage. Les auteurs du rapport : « *[Le phénomène] ne reflète que l'extension de la sphère du travail aux plus de 55 ans. [...] La faiblesse du taux d'emploi au-delà de 60 ans réduit la création de richesses, il faut donc favoriser les choix individuels en fin de carrière entre revenu et temps de loisir, et faire en sorte] que l'assurance-chômage ne biaise pas prématurément les choix en faveur du retrait de l'emploi* ». **Comment ? 01)**- Grâce à la mise en place « *d'un plan spécifique d'accompagnement et de formation pour les chômeurs de plus de 50 ans* » ; **02)**- En réduisant « *la durée d'assurance pour cette tranche d'âge de trois à deux ans maximum, ce qui la ramènerait à la durée en vigueur pour les moins de 50 ans* » ; **03)**- En supprimant « *l'extension de la période d'indemnisation à partir de l'âge légal jusqu'à l'âge de la retraite à taux plein* ». **La Tribune** : « *Actuellement, les chômeurs de plus de 50 ans peuvent bénéficier du maintien du versement de leurs allocations tant qu'ils n'ont pas réuni tous leurs trimestres de cotisation pour avoir droit à une retraite sans décote* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/un-rapport-propose-de-limiter-l-assurance-chomage-des-seniors-a-deux-ans-575288.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160531](http://www.latribune.fr/economie/france/un-rapport-propose-de-limiter-l-assurance-chomage-des-seniors-a-deux-ans-575288.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160531)

(Source : www.latribune.fr du 10/05/2016, avec AFP)

● La France perd sa place de 6e exportateur mondial au profit de la Corée

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'OCDE ont annoncé que la Corée du Sud venait de passer en 2015 à la sixième place des pays exportateurs de la planète, derrière la Chine, les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon, les Pays-Bas. Elle ravit ainsi la place de la France qui descend en septième position. Selon l'OMC et l'OCDE, le volume des exportations de la Corée a été de 486 milliards de dollars en 2015, celui de la France de 464 milliards. Cela est dû principalement à plusieurs facteurs : **01)**- Une percée régulière, depuis une quinzaine d'années, de l'économie coréenne sur les marchés mondiaux. On notera qu'au début des années 2000, les entreprises coréennes exportaient globalement deux fois moins que les entreprises françaises. Depuis, elles sont venues concurrencer les entreprises françaises sur quelques-uns de leurs points forts : le nucléaire, l'automobile, l'électronique. **02)**- Les performances de la Corée sont, d'après l'OCDE, très bonnes : une croissance économique attendue de 2,7 % en 2016 et 3 % en 2017, un chômage d'à peine 3,5 % de sa population active, un excédent commercial de près de 100 milliards de dollars (7,9 % de son PIB), un déficit public de 0,8 % du PIB en 2015, alors que la dette publique est limitée à 45 % du PIB. Des chiffres qui restent stables depuis quatre à cinq ans. **03)**- Autre explication de la bonne santé économique de la Corée, « *la sous-évaluation permanente et délibérée de la monnaie, le won coréen, qui est vraisemblablement inférieur de 15 % à 20 % au niveau qui devrait être le sien par rapport au dollar ou à l'euro* ». **Jean-Michel Boussemart**, directeur délégué de l'institut de conjoncture COE-Rexecode : « *La sous-évaluation du won témoigne du dysfonctionnement du système monétaire international qui autorise de fait de tels phénomènes* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/06/01/20002-20160601ARTFIG00135-la-france-perd-sa-place-de-6e-exportateur-mondial-au-profit-de-la-coree.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 30/05/2016, Jean-Pierre Robin)

[Retour au sommaire](#)

● En mai, le marché automobile français progresse de 4 %

Le 01/06/16, le **Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA)** a indiqué qu'en France, en mai, avec 175 837 unités, les immatriculations de voitures neuves étaient reparties à la hausse (+ 22,3 % en données brutes par rapport à mai 2015). Le fait que mai 2016 compte trois jours ouvrés de plus que mai 2015 a joué en faveur de la hausse. **L'Usine Nouvelle** : « *A nombre de jours ouvrables comparables, la hausse se retrouve ramenée à 4 %, ce qui reste une bonne performance alors que le CCFA s'attend toujours à une progression de 2 % sur l'ensemble de l'année* ». La situation des marques françaises : PSA Peugeot Citroën se porte bien, avec 51 912 unités (+ 25,6 %, supérieure en données brutes à celle du marché). Renault n'est pas en reste, avec 43 717 unités (+ 34 %). Si l'on regarde les cinq premiers mois de l'année, on constate que le marché français de l'automobile est en hausse de 10,5 % en données brutes (+ 7,3 % à jours ouvrables comparables), avec un peu

plus de 875 000 immatriculations. Les véhicules les plus vendus depuis le début 2016 : la Renault Clio (47 368 unités écoulées, 5,4 % de part de marché), la Peugeot 208. Dans le top 10 des meilleures ventes, la Volkswagen Polo est la seule voiture étrangère présente.

<http://www.usinenouvelle.com/article/en-mai-le-marche-automobile-francais-progresse-de-4.N394417>

(Source : www.usinenouvelle.com du 01/06/2016, Julien Bonnet)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● DSN : prochaine échéance dès juillet 2016

La déclaration sociale nominative (DSN) sera généralisée d'ici à avril 2017. Mais, pour certaines entreprises (les employeurs dont le montant de cotisations dues au titre des paies de 2014 est égal ou dépasse les 50 000 euros), un décret daté du 18/05/16 les oblige désormais à transmettre une DSN à compter de la paie du mois de juillet 2016 - c'est-à-dire en août. Sont également concernés les experts-comptables « *dont l'ensemble des cotisations qu'ils gèrent en leur qualité de tiers, est égal ou supérieur à 10 millions d'euros, [et qui] doivent [...] faire le grand saut pour le compte de leurs clients, à cette date estivale* ». Pour les autres entreprises, rien de changé : elles commenceront la DSN à partir de février 2017 (paie de janvier). Une seule exception : les très petites entreprises (TPE) du régime agricole avec des cotisations inférieures à 3 000 euros ; elles bénéficient d'un sursis jusqu'en d'avril 2017 (paie d'avril, DSN en mai). Ne sont pas concernés par la DSN les indépendants qui n'emploient pas de salariés, ainsi que les particuliers employeurs. Le GIP modernisation a précisé dernièrement qu'à la date d'aujourd'hui, 530 000 entreprises environ utilisent la DSN. **Elisabeth Humbert-Bottin**, directrice générale du GIP tient, de son côté, à rassurer les TPE qui pourraient se sentir dépassées par ce nouveau système : « *Si vous n'avez pas d'expert-comptable, vous pouvez adhérer au Titre emploi-service entreprise (le Tese est l'équivalent du Cesu pour les entreprises, ndlr) et cela vous dispense de la DSN. Certaines fédérations, dans le bâtiment par exemple, ont également développé des services pour leurs adhérents, n'hésitez donc pas à vous en rapprocher. Enfin, vous pouvez toujours vous lancer seul en vous servant d'un logiciel de paie en mode SAS. Comptez 10 euros par mois par salarié* ».

http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/impots-taxes/dsn-prochaine-echeance-des-juillet-2016_1796419.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 27/05/2016 Marianne Rey)

[Retour au sommaire](#)

● Consultation à 25 euros, forfait unique : la CNAM dévoile ses batteries

Le 01/06/16, la Cnam (Caisse nationale d'assurance maladie) a présenté aux syndicats de médecins libéraux ses propositions, propositions qui « *ne constituent pas à ce stade une proposition ferme* ». **Jean-François Revel**, directeur général de la Cnam : « *[Je ne pourrais pas] revaloriser à la fois la consultation de base et créer des consultations longues majorées pour des volumes significatifs. [Un] équilibre global devra être trouvé [pour que les différents niveaux de consultation envisagés, leur contenu, leur volume potentiel et leur tarif, soient compatibles avec les capacités de financement de l'assurance-maladie]* ». **Les propositions de la Cnam : 01)-** La consultation de base. La Cnam pencherait pour la valorisation des seuls médecins de famille pratiquant des tarifs opposables. Elle avance ainsi la piste suivante : mettre en place une « *majoration pour les généralistes de secteur I et de secteur II ayant adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)* ». Grâce à cette majoration, ces derniers bénéficieraient d'une valeur de la consultation « *équivalente à celle des autres spécialistes* ». Le tout d'après un calendrier qui reste à définir. Coût estimé de cette majoration de deux euros : 569,2 millions d'euros par an. **02)-** La création d'une rémunération unique dédiée « *au suivi de la patientèle du médecin traitant pour valoriser le rôle de coordination et de synthèse* ». Une rémunération qui se substituerait aux différents forfaits existants (rémunération médecin traitant, majoration pour personnes âgées, forfait médecin traitant...) ; forfaits qui ont représenté en 2015 plus d'un milliard d'euros. **La Cnam :** « *Tous les patients seraient pris en compte sur la base de la patientèle médecin traitant arrêtée au 31 décembre chaque année, avec une pondération tenant compte du niveau de complexité de la prise en charge* ». **Le Quotidien du Médecin :** « *L'assurance-maladie table sur un*

coefficient de base de 5 euros, qui pourrait être majoré en fonction des caractéristiques du patient (âge, pathologie, précarité...). Une autre majoration serait appliquée pour les praticiens ayant une importante part des patients CMU-C ». Pour la Cnam, ce forfait unique représente une « rémunération simple et lisible » pour les médecins, avec l'avantage d'être « simple à calculer ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/05/31/consultation-25-euros-forfait-unique-la-cnam-devoile-ses-batteries_812991

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 31/05/2016, Christophe Gattuso)

● **Tiers payant : des médecins et dentistes boycotteront l'installation du comité de pilotage**

La **CSMF**, la **FMF**, le **SML** et le **BLOC** (quatre des cinq syndicats représentatifs de médecins libéraux) viennent d'annoncer qu'ils allaient boycotter la réunion interministérielle du 15 juin 2016. **Le but de cette réunion** : L'installation du « comité de pilotage du tiers payant chargé d'évaluer le déploiement et l'application de la dispense d'avance de frais, d'identifier les difficultés rencontrées par les professionnels et de formuler des préconisations d'amélioration ». **Les raisons de ce boycott** : les médecins s'estiment minoritaires dans cette instance. **Dr Philippe Cuq**, coprésident du **BLOC**, considère que la réunion, qui intervient durant les négociations conventionnelles, est tout « sauf nécessaire » : « Ce n'est pas le moment ». **Dr Éric Henry**, président du **SML** : « Nous pratiquons depuis des années le tiers payant pour les patients en ALD mais l'obligation du tiers payant, c'est niet ! ». Pour la Confédération nationale des syndicats dentaires (**CNSD**), il s'agit de ne pas siéger pour « ne pas cautionner une application du tiers payant intégral », dont l'obligation pour la part complémentaire a été annulée par le conseil constitutionnel. La **CNSD** pense que « le maintien de ce comité de pilotage est illégal », critiquant le maintien des représentants des complémentaires, « alors qu'elles ne sont plus concernées par le dispositif qui doit se limiter à la seule part du régime obligatoire de l'assurance-maladie ». **MG France** a décidé pour sa part d'être présent à la réunion. **Dr Claude Leicher** : « Nous ne voulons toujours pas de tiers payant obligatoire, mais nous serons présents pour faire savoir que rien n'est prêt du côté des régimes obligatoire et complémentaire pour la généralisation aux patients en ALD le 1er juillet. Nous voulons éviter que l'échec prévisible du tiers payant soit mis sur le dos des médecins ». Avant de conclure que la politique de la chaise vide est une « erreur ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/06/02/tiers-payant-des-medecins-et-dentistes-boycotteront-l'installation-du-comite-de-pilotage_813536

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 02/06/2016, Christophe Gattuso)

[Retour au sommaire](#)

● **Les Républicains veulent lutter contre la fraude sociale et remplacer la carte Vitale**

Le 31/05/16, le sénateur **Eric Doligé** (Loiret) et **Les Républicains** ont déposé une proposition de loi concernant l'accès aux droits et la lutte contre la fraude sociale. **L'objectif** : garantir « un système de solidarité généreux », tout en dotant les pouvoirs publics et les collectivités des moyens nécessaires pour lutter contre la fraude sociale. **Ces moyens, quels sont-ils, selon Les Républicains ? 01)**- Le remplacement de la carte Vitale par une carte biométrique. On trouverait sur cette carte tous les éléments nécessaires à l'identification de la personne. **Les Républicains** : « Celle que nous utilisons comporte de nombreuses failles, comme un surplus de cartes en circulation en comparaison du nombre de potentiels bénéficiaires et le manque d'informations sur les prestations et aides perçues. [...] Tout assuré social devra, dans un délai de neuf mois suivant la publication de la loi, échanger sa carte d'assuré social contre une carte biométrique [...]. Au-delà de ce délai, ses droits seront suspendus jusqu'à établissement d'une carte biométrique ». Etant entendu que les organismes d'assurance-maladie communiqueraient auprès des assurés. **Réaction de la commission des affaires sociales du Sénat** : « La question de la carte Vitale biométrique et de sa capacité à lutter contre les fraudes mérite un débat, mais elle ne peut être réglée de cette manière et dans des délais aussi courts ». **02)**- La sécurisation de l'accès au RSA (revenu de solidarité active) et le renforcement de la responsabilisation des bénéficiaires du RSA. Les Républicains souhaitent également que des dispositions particulières soient prises en cas de radicalisation dans les foyers des bénéficiaires. **03)**- Faire du conseil

départemental le chef de file de l'action sociale « *et simplifier la mise en œuvre du contrôle du train de vie, ou encore faire un lien entre les sanctions pénales et l'attribution du RSA* ». **Bruno Le Maire**, député LR de l'Eure et candidat à la primaire pour les présidentielles : « *Il faut lutter contre les gaspillages et contre toutes les fraudes, y compris celles sur des prestations sociales* ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/05/31/les-republicains-veulent-lutter-contre-la-fraude-sociale-et-remplacer-la-carte-vitale_812901

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 31/05/2016, Marie Foult)

● **Fraude sociale : des associations appellent à ne pas se tromper de lutte**

ATD Quart Monde, Emmaüs France, la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) et **le Secours Catholique**, ont réagi à la proposition de loi de lutte contre la fraude sociale des Républicains (cf. notre article précédent). Pour ces organisations, il s'agit de ne pas se tromper de priorités et de ne pas sombrer dans la démagogie. **Le communiqué des associations** : « *Nos associations de lutte contre l'exclusion, qui accueillent, accompagnent et emploient des personnes en situation de précarité, constatent chaque jour les conséquences délétères de la stigmatisation dont elles font l'objet dans le débat public. [...] Après les mesures inacceptables de discrimination sociale prises par le Département du Haut Rhin à l'encontre des allocataires du RSA (bénévolat obligatoire, contrôle des comptes bancaires), cette proposition de loi va en effet renforcer la suspicion des précaires, victimes de la crise économique, qui tentent de survivre avec des allocations auxquelles elles ont droit dans un contexte de chômage de masse. [...] [Avec ce texte, le Sénat se trompe de combat]. [...] Actuellement la part de fraudeurs parmi les allocataires du RSA est estimée à 6,4 % pour un montant de l'ordre de la centaine de millions d'euros quand la fraude fiscale représente un manque à gagner pour les finances publiques de plus de 70 milliards d'euros par an ! Et nous n'avons toujours pas vu passer de proposition de loi sur ce sujet...* » C'est pourquoi les associations considèrent que les sénateurs à l'origine de la proposition de loi devraient plutôt se concentrer sur les véritables enjeux de lutte contre la pauvreté, comme « *la réduction du non-recours aux droits (30 % pour le RSA soit plusieurs milliards d'euros), l'accompagnement des allocataires vers l'emploi, la formation des chômeurs de longue durée et plus largement l'avenir des 8,5 millions de personnes qui vivent encore sous le seuil de pauvreté* ».

<http://www.viva.presse.fr/fraude-sociale-des-associations-appellent-ne-pas-se-tromper-de-lutte-171861>

(Source : www.viva.presse.fr du 31/05/2016, Anne-Thomazeau)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● **Fiscalité : les chefs d'entreprises réclament un nouveau geste de la part du gouvernement**

Dans son enquête du mois de mai, « *La grande consultation* », pour CCI France/La Tribune/Europe 1, **Opinion Way** constate que les dirigeants d'entreprise retrouvent petit à petit la confiance (+ 9 points par rapport à février 2015). Mais c'est un retour à la confiance encore vacillant, puisque 40 % des chefs d'entreprise sondés pensent que « *c'était mieux hier* » et 37 % que « *ce sera mieux demain* ». La confiance augmente en fonction de la taille des entreprises. Dans le détail : 64 % des chefs d'entreprises sont confiants pour leur entreprise (+ 3 points par rapport à avril) ; 28 % ont confiance dans l'économie mondiale ; 17 % ont confiance dans l'économie française (+ 1 point). Conséquence de ce manque de confiance en l'économie française : les perspectives d'embauches sont encore faibles. 4 % des chefs d'entreprise interrogés pensent réduire leurs embauches, 88 % entendent simplement maintenir leurs effectifs, seulement 8 % veulent embaucher au cours des douze prochains mois. Là encore, la taille de l'entreprise joue un rôle primordial. Dans les entreprises de 10 salariés et plus, 28 % des dirigeants comptent recruter ; dans les TPE de 0 à 9 salariés, ils ne sont plus que 7 %. Il semble que la politique économique et industrielle du gouvernement ne soit pas très audible auprès des chefs d'entreprise. Ainsi, 79 % des 603 d'entre eux qui ont été interrogés « *n'ont pas entendu parler du programme de l'industrie du futur...* ». Le Brexit (départ du Royaume-Uni de l'Union Européenne), lui, est une source de

préoccupation : 57 % des dirigeants sondés considèrent que le Brexit aurait des conséquences négatives sur l'économie européenne ; par contre, ils sont 89 % à penser qu'il n'aurait aucune conséquence sur leur propre entreprise. A la question de l'enquête qui porte sur la dernière mesure que le président François Hollande devrait lancer durant la dernière année de son mandat, ils sont 68 % à répondre que le président devrait réduire les charges ; 20 % que la fiscalité doit être abaissée. **La Tribune** : « *Censés compenser la brutale augmentation de la fiscalité en 2012 et 2013, la création du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et les allègements de cotisations intégrés au Pacte de responsabilité ne les contentent pas* ». Enfin, un point directement lié à la loi Travail, seuls 5 % des chefs d'entreprise demandent que les conditions de licenciement assouplies.

[http://www.latribune.fr/economie/france/fiscalite-les-chefs-d-entreprises-reclament-un-nouveau-geste-de-la-part-du-gouvernement-575034.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160531](http://www.latribune.fr/economie/france/fiscalite-les-chefs-d-entreprises-reclament-un-nouveau-geste-de-la-part-du-gouvernement-575034.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160531)

(Source : www.latribune.fr du 31/05/2016, Fabien Piliu)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Grèves : Total évalue ses pertes à plusieurs dizaines de millions de dollars

Le 01/06/16, une note interne de **Total** fait état des pertes subies par le groupe suite aux grèves dans ses raffineries. **Michel Charton**, directeur du raffinage européen chez Total : « *Financièrement, cela représente tout d'abord une perte de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de dollars par semaine* ». Selon Le Figaro du même jour, il s'agirait d'une perte de 40 millions d'euros par semaine, ce que le groupe n'a pas commenté. **M. Charton** : « *Mais les dommages vont au-delà : c'est globalement un coup d'arrêt aux efforts menés depuis quatre ans par les équipes pour faire progresser notre taux de disponibilité, sécuriser notre outil industriel, rechercher des clients et les fidéliser... [...] Ce conflit n'est pas le nôtre mais il nous fragilise, met nos clients et sous-traitants dans une situation grave - dramatique parfois - et, à plus long terme, compromet l'avenir de nos sites français. [...] [Le mouvement de grève] est porté par moins d'un quart des effectifs de nos sites. Mais il suffit de quelques personnes clés dans l'organisation que l'on ne parvient pas à remplacer - opérateurs, chefs de quart - pour perturber considérablement le fonctionnement d'une plateforme* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/greves-total-evalue-ses-pertes-a-plusieurs-dizaines-de-millions-de-dollars-576076.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160602](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/greves-total-evalue-ses-pertes-a-plusieurs-dizaines-de-millions-de-dollars-576076.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160602)

(Source : www.latribune.fr du 02/06/2016, avec AFP)

● Orange : l'Etat veut sa minorité de blocage

Le 01/06/16, **Martin Vial**, directeur de l'Agence des participations de l'Etat (APE) a déclaré que l'Etat n'entendait pas se désengager du capital d'Orange. **M. Vial**, devant la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale : « *Il n'y a pas aujourd'hui de projet de l'Etat de se désengager d'Orange. [...] Il a été exprimé très clairement, publiquement, le fait que l'Etat [...] souhaite conserver une minorité de blocage au sein d'Orange. Ce principe reste pertinent* ». Pour rappel, l'Etat contrôle 23 % du capital d'Orange via la BPI et l'Agence des participations de l'Etat (APE).

[http://www.challenges.fr/telecoms/20160601.CHA9906/orange-l-etat-souhaite-conserver-une-minorite-de-blocage.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160601](http://www.challenges.fr/telecoms/20160601.CHA9906/orange-l-etat-souhaite-conserver-une-minorite-de-blocage.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160601)

(Source : www.challenges.fr du 01/06/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES REGIONS

● Quelles sont les nouvelles régions qui affichent un excédent commercial ?

En 2015, la France a enregistré un **déficit commercial** de 45,7 milliards d'euros (le dernier excédent commercial remonte à 2003). **Le détail, région par région**. Nb : Il s'agit des 13 nouvelles régions et non des 22 anciennes. Tour d'horizon, région par région pour l'année 2015. **01)- Le Grand Est** (Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine). La région contribue pour 12,2 % à l'ensemble des échanges extérieurs de la France. Les produits exportés : 45 % sont issus de la branche des « *autres produits industriels* » (contre 39 % au niveau national). La branche regroupe divers produits de nature industrielle : ceux provenant de la chimie, des parfums et cosmétiques (10 %), des produits métallurgiques et métalliques (9 %) et des

produits pharmaceutiques (9 %). On trouve aussi des produits en caoutchouc, en plastique ou en minéraux pour 5 %, des produits manufacturés divers (5 %) ou encore du textile, de l'habillement, du cuir et des chaussures (4 %) ainsi que ceux du bois, du papier et du carton (3 %). Se distinguent deux produits spécifiques au grand Est : les instruments à usage médical, optique et dentaire (28 %), et les produits de la fabrication de pâte à papier, papier et carton (24 % des échanges français). L'excédent commercial selon les Douanes : 4 milliards d'euros (contre 2,7 milliards d'euros en 2014) **02)- ALPC (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes)**. Les secteurs majeurs des ventes jouent un grand rôle dans les bons résultats à l'exportation de la région : l'aéronautique et spatial (+ 16 %, contre - 22 % en 2014), les boissons (+ 9%, après - 13 %), les produits de la culture et de l'élevage (+ 4 %, après - 11 %), les équipements pour automobiles (+ 14 %, après + 16 %). **L'Insee** : « *La hausse marquée des livraisons de matériel aéronautique et spatial est pour une large part portée par les commandes de trois pays : États-Unis, Allemagne, Canada. Les exportations de boissons alcoolisées distillées augmentent de 13 %, à la faveur notamment de celles à destination des États-Unis (+ 32 %) et de la Chine (+ 38 %). Les ventes de vins reprennent également (+ 5 %), essentiellement grâce à la clientèle des pays tiers (hors Union européenne), comme les États-Unis (+ 23 %) ou des pays d'Asie, avec au 1er rang, la Chine (+ 28 %) et Hong-Kong (+ 31 %)* ». ALPC représente 5 % des exportations de la France. L'excédent commercial selon les Douanes : près de 2 milliards d'euros (+ 6 % par rapport à 2014). **03)- Auvergne-Rhône-Alpes** représente 11,6 % des échanges français en 2015. C'est la troisième région exportatrice derrière l'Île-de-France et l'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. **L'Insee** : « *Les principaux produits importés et exportés par la région sont les produits chimiques de base, les machines et équipements d'usage général et les produits pharmaceutiques. Les produits échangés spécifiques à la région Auvergne-Rhône-Alpes par rapport au niveau national sont plus particulièrement les produits chimiques de base et divers, les machines et équipements d'usage spécifique, les composants et cartes électroniques ainsi que le matériel électrique. Les exportations des produits de la construction automobile et des produits alimentaires divers augmentent fortement. À l'inverse, les importations sont en hausse dans le domaine de la téléphonie et équipements de communication, ainsi que pour les ordinateurs et équipements périphériques* ». L'excédent commercial selon les Douanes : 2,2 milliards d'euros (+ 6,2 % par rapport à 2014). **04)- Centre-Val de Loire**. **L'Insee** : « *Le Loiret, l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire concourent pour les trois quarts, tant des importations que des exportations* ». Les produits : les produits pharmaceutiques, les produits chimiques, les parfums et cosmétiques produits dans la "Cosmetic Valley", les machines et équipements d'usage général. L'Allemagne reste, pour la troisième année consécutive, le premier pays client et fournisseur. L'excédent commercial selon les Douanes : 615 millions d'euros en 2015. **05)- L'Île-de-France** est à la fois la plus importante région exportatrice française (83,2 milliards d'euros) et celle qui enregistre le déficit régional le plus important selon les Douanes : 53,4 milliards d'euros. **L'Insee** : « *En Ile-de-France, l'activité économique s'améliore en 2015. En un an, l'emploi a crû de 0,8 % et le taux de chômage a diminué au quatrième trimestre de 0,2 point pour s'établir à 8,8 % de la population active. Les créations d'entreprises ont augmenté de 1,3 % par rapport à l'année précédente. Les autorisations de construction de logements sont en hausse de 12,4 % et le nombre de logements dont la construction a commencé a augmenté de 20,5 % par rapport à 2014. En termes de nuitées, l'activité hôtelière en Ile-de-France a légèrement diminué en 2015 (- 0,6 %) en raison des attentats de novembre* ». **06)- Bourgogne-Franche-Comté**. **L'Insee** : « *Les destructions nettes d'emploi se poursuivent dans les secteurs de la construction et de l'industrie. La construction pèse fortement sur l'évolution annuelle de l'emploi régional, davantage qu'en moyenne en Métropole. Dans la région, le commerce, les services aux entreprises et l'hébergement-restauration sont les seuls secteurs créateurs d'emplois salariés. Mais le dynamisme du secteur tertiaire de la région (hors intérim) s'avère insuffisant pour compenser les pertes enregistrées dans le secteur secondaire* ». L'excédent commercial selon les Douanes : 3,8 milliards d'euros. **07)- Bretagne**. **L'Insee** : « *Les perspectives encourageantes observées début 2015 se sont confirmées. L'emploi redémarre en Bretagne et les indicateurs*

conjuncturels pour la démographie d'entreprises, la construction et le tourisme sont mieux orientés qu'en moyenne nationale. Toutefois, quelques points noirs subsistent avec des secteurs d'activité toujours en difficulté face à l'emploi, une demande d'emploi qui a continué de croître et une crise agricole qui s'est poursuivie ». Le déficit commercial selon les Douanes : il a baissé de 587 à 94 millions d'euros entre 2014 et 2015. **08)- Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.** L'Insee : « Encore portée par le secteur tertiaire, la région bénéficie de la plus forte progression de l'emploi salarié dans le secteur marchand non agricole depuis 2008. Le taux de chômage diminue légèrement, affectant cependant encore 12 % de la population active fin 2015 ». L'excédent commercial selon les Douanes : 9,4 milliards d'euros. La cause : le dynamisme de l'industrie aéronautique et spatiale. **09)- Pays de la Loire.** L'Insee note une progression de l'activité dans l'industrie et les services marchands : « Reflétant cette amélioration, l'emploi salarié augmente aux niveaux national (+ 0,5 %) et régional (+ 0,8 %). Après trois années de baisse, la région crée 7 000 emplois dans les secteurs principalement marchands, toutefois cette progression ne concerne que le tertiaire. Le taux de chômage se replie très légèrement : - 0,1 % sur un an pour atteindre 8,9 % au quatrième trimestre ». Le déficit commercial selon les Douanes : plus de 4,4 milliards d'euros. **10)- Nord-Pas-de-Calais Picardie - aujourd'hui Hauts-de-France -**, la région reste fragile même si la reprise frémit. L'emploi salarié marchand y progresse de + 0,3 % (soit une création nette de 3 200 emplois). La conséquence, le chômage baisse de - 0,2 point (12,5 % de la population active au quatrième trimestre 2015). L'Insee : « Malgré cette baisse modérée le Nord-Pas-de-Calais Picardie reste la région métropolitaine la plus touchée ». Le déficit commercial selon les Douanes : 9,77 milliards d'euros (+ 266 millions d'euros par rapport à 2014). **11)- PACA.** L'Insee : « Dans la majorité des secteurs d'activité, la situation conjoncturelle a été plus favorable en 2015, notamment dans le tourisme. Ainsi, la fréquentation hôtelière est repartie à la hausse, après deux années de baisse. Dans la construction, la situation s'est améliorée sans que cela se traduise encore par des créations d'emploi ». Le déficit commercial selon les Douanes : 9 milliards d'euros en 2015. **12)- Normandie.** 1 100 emplois salariés dans le secteur marchand non agricole ont été perdus. Une légère contraction de 0,2 %, qui fait que l'emploi dans la région ne bénéficie pas de la reprise nationale (+ 0,5 %). On note cependant un rebond dans le secteur tertiaire. L'Insee : « Tous les secteurs industriels sont affectés, hormis l'énergie (+ 0,5 %). En particulier, l'industrie agroalimentaire, très présente en Normandie, perd 1,2 % de ses emplois, contrastant ainsi avec l'évolution positive au niveau national (+ 0,3 %). Dans la construction, malgré la stabilisation de l'activité, l'emploi baisse fortement de 3,4 % en 2015, une baisse plus forte qu'au niveau national (- 2,6 %). Le taux de chômage au sens du BIT atteint, en Normandie, 10,2 % fin 2015. L'Insee : « En lien avec la relative stabilisation des emplois, il s'est maintenu à ce niveau tout le long de l'année ». Le déficit commercial selon les Douanes : 3,4 milliards d'euros (contre 7,6 milliards en 2014). **13)- Corse.** La situation économique connaît un mieux dans la région. Ni l'Insee, ni les Douanes ne peuvent toutefois donner d'estimation quant à la balance commerciale de l'île. Les choses vont mieux concernant l'emploi salarié et la demande d'emploi, qui enregistre une hausse plus modérée qu'en 2014 ; ceci contribue au repli du taux de chômage régional. L'Insee : « Ce dernier demeure néanmoins supérieur au taux national. La création d'entreprises hors auto-entrepreneurs repart à la hausse et la construction rebondit en Corse-du-Sud. Parallèlement, la croissance de la fréquentation touristique française bénéficie à toutes les catégories d'hébergement et le trafic global de passagers reste stable ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/quelles-sont-les-nouvelles-regions-qui-affichent-un-excedent-commercial-576141.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160606](http://www.latribune.fr/economie/france/quelles-sont-les-nouvelles-regions-qui-affichent-un-excedent-commercial-576141.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160606)

(Source : www.latribune.fr du 06/06/16, Fabien Piliu)

DERNIERE MINUTE

● **Le déficit de la Sécurité sociale se réduit plus vite que prévu**

Le 06/06/2016, la **Commission des comptes de la Sécurité sociale** a publié un rapport, qui indique qu'en 2016 le déficit de la Sécurité sociale devrait se réduire à 9,1 milliards

d'euros, soit une amélioration de 600 millions d'euros par rapport aux prévisions du gouvernement. Cumulés, les déficits du régime général (maladie, vieillesse, famille, accidents du travail) et du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) devraient passer sous la barre des 10 milliards d'euros, ainsi que prévu par le gouvernement dans son budget 2016. Mais, s'il est aussi en diminution, le déficit de la branche maladie devrait toujours s'établir à plus de 5 milliards d'euros, « *malgré une limitation historique des dépenses de santé* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20160606.CHA0181/le-deficit-de-la-securite-sociale-se-reduit-plus-vite-que-prevu.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160607](http://www.challenges.fr/economie/20160606.CHA0181/le-deficit-de-la-securite-sociale-se-reduit-plus-vite-que-prevu.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160607)

(Source : www.challenges.fr du 07/06/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr